

et de Nathalie Lavoie de cette paroisse Par  
roissin Aylhouse Charbonneau, Marain, Diez  
Neham qui ont déclaré de savoir signer  
La prie absent.

L. J. Fichet pte.

N. 9

Napoléon Laquette  
et  
Anastase Lafort

Le vingt cinq mil huit cent soixante onze, après  
publication de trois bans de mariage effectués par nous  
de nos messes paroissiales, entre Napoléon Laquette, Mon.  
leur fils mineur de Père Honoré Laquette del. Libaud.  
Noublant d'Éveline Thibault de cette paroisse d'une  
part, et Anastase Lafort, fille mineure de feu Pierre  
Lafort et d'Anastase Soriot, aum. de cette paroisse  
d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêche-  
ment au dit mariage, et de consentement des parents  
des époux, Nous Pasteur soussigné, à ce autorisé, avons  
reçu leur Mutual consentement de mariage et leur avons  
donné la bénédiction Nuptiale en présence Père Honoré  
Laquette fils de l'époux, de Jean Marie Parisey  
ami de l'épouse. Le mariage est signé avec nous.

Anastase Lafort (doux mots au mariage bon)  
Napoléon Laquette  
D. N. Laquette  
L. J. Saizon pte

N. 11

Fabien Curvad.

Le vingt cinq mil huit cent soixante onze, Nous soussigné  
Curvad. cette paroisse, avons eu l'honneur d'être témoin de  
cet hymen, le corps de Fabien Curvad, jeune homme  
veuf de Marguerite Lanthier de cette paroisse, de  
Nouvelle, et l'épouse mineure de ce mariage.  
Présents Alexandre Proussilat Thodèle  
Lafort qui ont déclaré de savoir signer.

L. J. Fichet pte

N. 10

Joseph Gauvain  
et  
Adeline Charon

Deux cent quarante sixième feuille 246  
Le vingt six juin mil huit cent soixante onze, (ou le  
Joseph Gauvain des faux deux bans accordés par Monsieur Nigge de  
Montreal et de huit courants, après publication de  
Adeline Charon prouvé de nos messes paroissiales des deux parties, bans de  
mariage entre Joseph Gauvain, boucher, veuf Major  
d'Élizabeth Thériault de cette paroisse d'une part et Adeline Char-  
on, aum. de cette paroisse, fille majeure de Cyrille Charon  
et de défunte Rosalie Talbot, de la paroisse de St. Eusta-  
che d'autre part, par suite de publication ayant été faite à l'é-  
glise de St. Anne de St. Louis, comme il nous a rapporté par le  
certificat du Curé de ce lieu, ne s'étant découvert aucun em-  
pêchement au dit mariage, Nous Pasteur soussigné, Curé de  
cette paroisse avons reçu leur Mutual consentement  
de mariage et leur avons donné la bénédiction Nupti-  
ale en présence de Cyrille Thériault, ami de l'époux  
et Théophile Lajoie, ami de l'épouse. Le mariage  
est signé avec nous.

Joseph Gauvain  
Adeline Charon  
L. J. Fichet pte

N. 11

Edmond Lermain  
et  
Anne Barrette

Le vingt six juin mil huit cent soixante onze, après pu-  
blication de trois bans de mariage faits au prône de nos messes  
paroissiales entre Edmond Lermain, endormi domicilié  
à St. Brigitte de Montréal, fils mineur de Marguerite Ler-  
main, veuve et de Juste Beauchamp de St. Brigitte de  
Montréal d'une part, et Anne Barrette, fille mineure  
de Frédéric Barrette, charcutier, et de Rosalie Lavoie  
morte de cette paroisse d'autre part, par suite de publication  
ayant eu lieu dans l'église paroissiale de St. Brigitte de  
Montréal comme il nous a rapporté par le certificat du Curé de  
ce lieu, ne s'étant découvert aucun empêchement au dit  
mariage, de consentement des parents des deux époux,  
Nous soussigné, Curé de cette paroisse, avons reçu leur